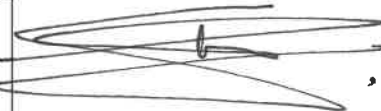


Bilan actif

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A L'ORIGINAL



Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				0
Autres immobilisations corporelles	85 635	36 644	48 991	14 422
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	121		121	121
Prêts	13 000		13 000	
Autres immobilisations financières	17 751		17 751	17 751
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	116 507	36 644	79 863	32 294
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	60 720		60 720	82 350
En-cours de production				7 304
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	21 802		21 802	23 801
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	513 190	34 756	478 435	767 163
Autres créances	193 260		193 260	203 707
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	889 188		889 188	856 720
Charges constatées d'avance	9 485		9 485	8 217
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 687 645	34 756	1 652 890	1 949 262
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion - Actif (VI)				

Postes	Brut 2024	Amort. & dépréc.	Net 2024	Net 2023
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 804 152	71 400	1 732 752	1 981 556

Bilan passif

Postes	2024	2023
Capital	50 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves indisponibles		
Autres réserves	412 270	511 873
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	353 152	440 397
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	816 422	963 270
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	231 406	321 056
Emprunts et dettes financières diverses	1 582	1 582
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 118	259 217
Dettes fiscales et sociales	403 590	421 663
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 634	14 769
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	916 330	1 018 287
Écarts de conversion - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	1 732 752	1 981 556

A3S

Société par actions simplifiées au capital de 50 000.00 €

Siège social : 18 Rue Paul Doumer

94520 MANDRES LES ROSES

482 005 014 RCS CRETEIL

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 333.152,06 €, de la manière suivante :

- Au compte « Réserve Légale » pour	4.000,00 €
- A titre de distribution de dividende, pour	200.000,00 €
- Au compte « Autres Réserves » pour	129.152,06 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 200 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

Le Président

